

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 27 juin 2013

L'an deux mille treize, le 27 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 14 juin 2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mme Aline FOUASSIER, M. Michel BOUGAULT, Mme Véronique GOUDY, M. Jacques PERSONNE, Mme Joséphine MOREAU, M. Jean-Charles PAILLARD, Mme Isabelle BRUNEAU Maires-Adjoints, Mmes Carol LE STRAT, Anne-Marie ADAM, MM. Patrick SOIDET, Daniel GUIET, Mme Diane ZAMMIT, M. Roger HERVOUET, Mme Catherine BONNEAU, MM. Jean-Claude NOUHANT, Jean-Pierre TISLER, Daniel DELAGRANGE, Jean-Louis LAUBRY, Mme Marcelle CHAMPAULT et M. Fabrice METENIER Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maires-Adjoints et Conseillers Municipaux ayant donné procurations,

M. Gérard SADOIS a donné procuration à Mme Aline FOUASSIER,
Mme Marie CHUAT a donné procuration à Mme Joséphine MOREAU,
M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Marcelle CHAMPAULT,
Mme Myriam HADJEZ a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,
M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,

Absents : Mmes Caroline PREVOST, Anne-Marie BEAUGUITTE, Brigitte COLSON, M. Régis BONNIN, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE et M. Hubert CENDRIER.

M. Le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

M. Gérard SADOIS a donné procuration à Mme Aline FOUASSIER,
Mme Marie CHUAT a donné procuration à Mme Joséphine MOREAU,
M. Marcel FOULON a donné procuration à Mme Marcelle CHAMPAULT,
Mme Myriam HADJEZ a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,
M. Nicolas GONTHIER a donné procuration à M. Jacques PERSONNE,

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Comptes Administratifs 2012 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements), Comptes de Gestion 2012 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements), Affectation des résultats 2012 (Ville, Eau, Assainissement), et Budgets Supplémentaires 2013 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements)

M. le Maire ouvre le débat sur les Comptes Administratifs (CA) 2012.

Aucune parole n'étant demandée, M. le Maire propose de passer au vote des comptes administratifs.

Il se retire pour le vote des Comptes Administratifs et confie la présidence de l'assemblée à son 1^{er} adjoint, Dominique ROULLET.

1-1 M. Dominique ROULLET présente à l'assemblée les CA 2012 :

- **le CA du budget principal Ville** qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 2 016 723,08 €, Par 25 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), M. Fabrice METENIER s'abstenant, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2012 du budget principal Ville.

.../...

- **le CA du budget annexe Eau** qui fait ressortir un excédent brut de 9 167,60 €,
Par 25 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), M. Fabrice METENIER s'abstenant, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2012 du budget annexe Eau de la commune d'Issoudun.

- **le CA du budget annexe Assainissement** qui fait ressortir un excédent brut de 31 563,83 €,
Par 25 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), M. Fabrice METENIER s'abstenant, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2012 du budget annexe Assainissement de la commune d'Issoudun.

- **le CA du budget annexe Lotissements** qui fait ressortir un excédent brut de 0,57 €. Par 25 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), M. Fabrice METENIER s'abstenant, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2012 du budget annexe Lotissements de la commune d'Issoudun.

M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée et présente les comptes de Gestion 2012.

1-2 Les Comptes de Gestion de l'exercice 2012 :

Les Comptes de Gestion de l'exercice 2012 des budgets Ville, Eau, Assainissement et Lotissements du Trésorier Municipal sont conformes aux Comptes Administratifs précités.

Après en avoir délibéré et par 26 voix pour et 1 abstention (M. Fabrice METENIER), le Conseil Municipal adopte les Comptes de Gestion 2012.

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2012 et demande de procéder à leur affectation.

1-3 L'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2012 :

- **Sur le budget Ville**, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 2 016 723,08 €, soit 1 359 700,00 € en investissement et 657 023,08 € en fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget principal Ville 2012.

- **Sur le budget annexe Eau**, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 9 167,60 € en section d'exploitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget annexe Eau 2012.

- **Sur le budget annexe Assainissement**, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 31 563,83 € en section d'exploitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget annexe Assainissement 2012.

M. le Maire présente ensuite les budgets supplémentaires 2013 à l'assemblée.

1-4 Les Budgets Supplémentaires 2013 :

- **le Budget Supplémentaire Principal Ville** qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 5 159 627,22 €,

Après en avoir délibéré et par 26 voix pour et 1 abstention (M. Fabrice METENIER), le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire Principal 2013 de la Ville.

.../...

- **le Budget Supplémentaire annexe Eau** qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 861 545,47 €,

Après en avoir délibéré et par 26 voix pour et 1 abstention (M. Fabrice METENIER), le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2013 du service annexe de l'Eau.

- **le Budget Supplémentaire annexe Assainissement** qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 1 052 927,76 €,

Après en avoir délibéré et par 26 voix pour et 1 abstention (M. Fabrice METENIER), le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2013 du service annexe de l'Assainissement.

- **le Budget Supplémentaire annexe Lotissements** qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 757 400,00 €,

Après en avoir délibéré et par 26 voix pour et 1 abstention (M. Fabrice METENIER), le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2013 du service annexe Lotissements.

Dossier 2 – Communication et mise à disposition des rapports annuels 2012

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de divers rapports annuels de l'année 2012.

2.1 Bilan 2012 acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

2.2 Rapport 2012 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2.3 Bilan 2012 de la Commission Communale d'Accessibilité

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

2.4 Rapport 2012 sur les services publics communaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal prend acte des rapports suivants :

- le rapport 2012 de la Ville sur le prix et la qualité de ces services ;
- les rapports 2012 du délégataire sur l'exploitation de ces services.

Dossier 3 – Demandes de Subventions pour l'exercice 2014

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer auprès des partenaires financiers habituels (Europe, Etat, Département, SDEI...), divers dossiers de demandes de subventions pour les projets 2014 susceptibles d'être éligibles aux régimes d'attribution de ces partenaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions de la Ville pour les projets 2014 auprès des différents partenaires.

.../...

Dossier 4 – Mise à disposition de la voirie communale auprès de la CCPI

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération, en date du 18 octobre 2012, il a adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI), comprenant notamment l'évolution de la compétence «voirie». Celle-ci est désormais composée d'une voirie communale à la charge de la Ville et d'une voirie dite d'intérêt communautaire relevant de la responsabilité de la CCPI.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de mise à disposition de la voirie d'Issoudun dite d'intérêt communautaire auprès de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal précité et autorise M. Dominique ROULLET, 1^{er} Adjoint à le signer.

Dossier 5 – Approbation de la répartition des sièges par la commune au sein de la CCPI

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi Richard du 20 décembre 2012 a assoupli les dispositions de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) du 16 décembre 2010 qui avait fixé un nombre maximal de sièges dans les assemblées communautaires et un nombre maximal de vice-présidents.

Dans la perspective du renouvellement des assemblées communautaires en mars 2014, les conseils municipaux sont appelés à se prononcer sur la répartition des sièges de ces assemblées entre les communes.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de maintenir, dans le périmètre actuel de la CCPI, la répartition des sièges par commune selon les catégories démographiques suivantes :

- jusqu'à 1 500 habitants : 1 siège,
- de 1 501 à 10 000 habitants : 3 sièges,
- plus de 10 000 habitants : 13 sièges,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la répartition des sièges précitée au sein de la CCPI.

Dossier 6 – Acquisition d'une parcelle de terrain auprès de M. et Mme BALLOUT au lieudit «Champs des Capucins»

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition d'une parcelle de terrain auprès de M. et Mme BALLOUT située au lieudit «Champs des Capucins» cadastrée section YE n° 32 pour une superficie de 9 000 m² au prix de 6 000 € (hors frais notariés).

L'objectif est de préserver le périmètre de protection de type A du captage d'eau potable de la route de Saint-Aubin.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'acquisition de cette parcelle au prix indiqué.

Dossier 7 – Désaffectation de la Chapelle d'Avail

M. le Maire propose au Conseil Municipal, sur la requête de M. Armand MAILLARD, Archevêque de Bourges, de demander la désaffectation de la Chapelle d'Avail afin de transmettre cette procédure à M. Le Préfet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette désaffectation.

.../...

Dossier 8 – Approbation du renouvellement d’une convention tripartite entre la Société Orange, la Lyonnaise des Eaux et la commune d’Issoudun

M. le Maire demande au Conseil Municipal d’autoriser le renouvellement de la convention tripartite entre la société Orange, la Lyonnaise des Eaux et la commune d’Issoudun pour l’implantation d’équipements techniques toutes technologies dans l’emprise de la parcelle (cadastrée section BI n°1026) du Château d’eau sis bis rue Charles Michels à Issoudun.

Cette convention serait reconduite pour une durée de 12 ans à compter du 29 mars 2014.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la convention précitée et autorise M. le Maire à la signer.

Dossier 9 – OPAH – convention avec l’ANAH – programme d’aide à la rénovation des façades

M. le Maire propose au Conseil Municipal d’engager une Opération Programmée pour l’Amélioration de l’Habitat (OPAH) dans le prolongement des actions déjà initiées par la Ville pour valoriser son patrimoine bâti et ses espaces urbains.

Dans le cadre du projet de convention à conclure avec l’ANAH, trois priorités d’intervention ont été retenues d’après une étude préalable réalisée en 2012 :

- l’amélioration de la performance énergétique des logements,
- la résorption de l’habitat insalubre,
- l’adaptation des logements pour les rendre plus accessibles aux personnes âgées ou handicapées.

La convention proposée intègre un programme d’intervention sur une durée de 5 ans pour un objectif de 165 logements et les subventions proposées par l’ANAH sont comprises dans une fourchette de 20 à 50 % selon la nature des travaux et les ressources des intéressés.

Le coût à la charge de la Ville sur la période (principalement la mission d’animation et de suivi) est estimé à 204 000 €.

Par ailleurs, afin de renforcer cette OPAH, M. le Maire demande au Conseil Municipal d’autoriser un programme d’aide à la rénovation des façades dans l’hypercentre avec la mise en place d’un fonds de soutien.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention avec l’ANAH, autorise M. le Maire à la signer, et approuve la mise en place d’un programme d’aide à la rénovation des façades avec la création d’un fonds de soutien.

Dossier 10- Participation financière au dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL) au titre 2013

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le FSL est destiné à soutenir les usagers en difficulté dans le cadre de leur accès ou au titre de leur maintien dans un logement, suite à la constitution de dettes.

Au cours de l’année 2012, 152 usagers de la commune d’Issoudun ont pu bénéficier de ce dispositif.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d’autoriser la participation financière au dispositif FSL pour l’année 2013. Le financement demandé, s’établit à un montant de 1,66 € par résidence principale.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la participation financière au titre de 2013 au dispositif FSL.

Dossier 11 – Musée de l'Hospice Saint-Roch : Dons et achats d'œuvres d'artistes

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acceptation d'un ensemble de dons et l'acquisition d'œuvres d'artistes.

11.1 – Dons :

PROVENANCE	AUTEUR	TITRE ŒUVRE
Pierre LEVEQUE Bourges	Objets de PNG Collection Taphanel	- Arc, bois de fer - Flèche, bois de fer, bambou, fibre
Nicolas HERUBEL	Nicolas HERUBEL	Dispositif n° 2
Cécile Reims et Fred Deux	Fred DEUX Cécile REIMS	1 Dessin oct. 2012 8 gravures FD / CR 4 Gravures C Reims
Yves Doaré	Yves DOARE	3 bannières 15 gravures sur bois Et linogravures
Nicolas ALQUIN	Nicolas ALQUIN	Le guide d'Orion, xylotrace 4 m 65 x 2 m 40

11.2 – Acquisitions :

PROVENANCE	AUTEUR	TITRE ŒUVRE	VALEUR
Le Petit Jaunais	Philippe COGNEE	Châteaux de sable (1)	1 500 €
	Vincent MAUGER	Toiles (4)	400 €
	Grégory MARKOVIC	Ecorces (2)	400 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les dons et autorise l'acquisition des œuvres précitées.

Dossier 12 – Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2013-3 à 2013-11. Ces dernières sont communiquées au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 27 juin 2012 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 4 juillet 2013.

Le Maire,

André LAIGNEL